



INFO-TAXUD 7/2019

Destinataire(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Les Receveurs <input checked="" type="checkbox"/> Les Inspections IDA, IAC <input checked="" type="checkbox"/> Les Services de recettes et de vérification
------------------------	--

Objet	<input checked="" type="checkbox"/> Accises <input checked="" type="checkbox"/> Douanes	BREXIT : No-deal scenario
--------------	--	----------------------------------

Confidentialité	<input checked="" type="checkbox"/> Interne	<input checked="" type="checkbox"/> Externe
------------------------	---	---

Liminaire
Ce document a pour but de développer sous forme concise les conséquences d'un BREXIT sans accord.

Statut des marchandises
<p>Le statut des marchandises du Royaume-Uni dépend du moment d'entrée sur le territoire douanier de l'Union.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les marchandises du Royaume-Uni entrées sur le territoire douanier de l'Union avant la date du BREXIT garderont leur statut de marchandises de l'Union.➤ Les marchandises du Royaume-Uni entrées sur le territoire douanier de l'Union après la date du BREXIT seront à traiter comme marchandises d'un pays tiers.
<p>En ce qui concerne le transport aérien direct vers l'UE, il y a lieu de considérer la date de départ de l'aéronef comme date d'entrée sur le territoire douanier de l'Union.</p>

Douanes

Documentation

La Commission européenne a publié des [lignes directrices](#) concernant les procédures douanières pour un BREXIT sans accord.

Origine

Commerce entre le Royaume-Uni et l'UE

Le Royaume-Uni sera considéré comme pays tiers sans accord préférentiel avec l'UE, de sorte que les procédures douanières ainsi que les droits et taxes applicables aux pays tiers s'appliqueront. Toutes les marchandises importées en UE après le BREXIT seront considérées comme non-originales.

Commerce avec des pays partenaires de l'UE

Tout élément originaire du Royaume-Uni incorporé dans des marchandises sera considéré comme non-originaire tant dans l'UE que dans ses pays partenaires (Suisse, Norvège, etc...) aux fins de l'émission de preuves de l'origine.

Preuve de l'origine

Toute preuve de l'origine émise avant la date du BREXIT et se rapportant à une exportation effectuée avant le BREXIT sera considérée comme valable pendant toute sa période de validité.

RCO

Tout renseignement contraignant en matière d'origine

- émis par le Royaume-Uni ou
- émis par EU27 pour un opérateur du Royaume-Uni ou
- émis par EU27 se référant à un élément originaire du Royaume-Uni

sera considéré comme invalide après le BREXIT.

EA / EE

- Toute autorisation « exportateur agréé » et tout enregistrement « exportateur enregistré » par les autorités du Royaume-Uni ainsi que
- toute autorisation « exportateur agréé » et tout enregistrement « exportateur enregistré » pour un opérateur du Royaume-Uni par les autorités EU27

seront considérés comme invalides dans l'UE après le BREXIT.

Déclaration du fournisseur

Les fournisseurs émettant des déclarations du fournisseur se référant à des éléments originaires du Royaume-Uni sont tenus d'en informer les opérateurs concernés.

RTC

- Les Renseignements Tarifaires Contraignants émis par les autorités du Royaume-Uni ainsi que
- les RTC émis par les autorités des EU27 pour des opérateurs du Royaume-Uni ne seront plus valides après le BREXIT.

Circulation des marchandises – Transit

Régime du transit

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, comme État membre de l'UE, fait partie du transit de l'Union.

Lors du retrait de l'UE, le Royaume-Uni ne fera plus partie du transit de l'Union mais va adhérer à la convention du transit commun.

Information pratique

À partir de la date du BREXIT, les marchandises en provenance ou à destination du Royaume-Uni seront à traiter, **en matière du transit**, de la même façon que par exemple les marchandises en provenance ou à destination de la Norvège ou la Suisse.

Convention TIR

En cas du BREXIT, la procédure NCTS-TIR ne s'appliquera plus au Royaume-Uni. Par conséquent, seulement le carnet TIR sous forme papier pourra être utilisé.

Garanties

Les certificats de garantie seront adaptés par la Caisse Centrale pour une période transitoire d'une année. Les actes de cautionnement devront être modifiés par avenant.

Passé ce délai, les modèles de garantie seront mis à niveau par la Commission européenne.

Documentation

[Transit de l'Union et Transit Commun](#)

[Adhésion du Royaume-Uni au Transit Commun](#)

Accises

Documentation

La Commission européenne a publié des [lignes directrices](#) en matière d'accises pour un BREXIT sans accord.

Circulation des marchandises - EMCS

À compter de la date de retrait, les règles de l'Union en matière d'accises ne sont plus applicables au Royaume-Uni. **Le Royaume-Uni sera traité comme tout autre pays tiers.**

Les **produits soumis à accise** qui entrent dans le territoire de l'UE en provenance du Royaume-Uni ou qui sont expédiés ou transportés du territoire de l'UE au Royaume-Uni **sont traités comme des importations ou des exportations** conformément aux dispositions de la directive 2008/118 / CE du Conseil 16 décembre 2008 concernant le régime général des droits d'accise.

Exportation vers le Royaume-Uni

Les mouvements de produits soumis à accise au Royaume-Uni nécessiteront donc une **déclaration d'exportation ainsi qu'un document administratif électronique (DAe)**.

Importation à partir du Royaume-Uni

Les **formalités douanières d'importation** devront être remplies avant qu'un mouvement dans le cadre du système EMCS puisse commencer.

Mouvements transfrontaliers intra-UE en cours

L'attention est attirée sur le fait que les opérateurs économiques, qui commencent le mouvement transfrontalier intracommunautaire de produits soumis à accise en provenance / à destination du Royaume-Uni juste avant la date de retrait, courent le risque de ne pas pouvoir terminer celui-ci de manière régulière.

Rapport de réception

Les rapports de réception ou d'exportation ne peuvent plus être échangés électroniquement et les documents de secours ne sont plus automatiquement reconnus mutuellement entre l'EU27 et le Royaume-Uni.

Les mouvements EMCS en cours devront être fermés par des moyens ad-hoc (clôture manuelle); d'autres preuves de sortie du territoire de l'EU27 peuvent être utilisées à cette fin.

Mouvements Royaume-Uni – UE

L'autorisation de l'expéditeur, délivrée par le Royaume-Uni, **n'est plus valable** à partir du BREXIT. Toutefois, si les produits soumis à accise en provenance du Royaume-Uni se trouvent sur le territoire de l'EU27 à la date du BREXIT, ces mouvements sont à considérer comme valables et leur fermeture devrait être possible dans le système.

Si les produits soumis à accise en provenance du Royaume-Uni ne sont pas entrés dans l'EU27 avant la date de retrait, le mouvement soumis à l'accise ne peut pas se terminer normalement. Les produits soumis à accise seraient **soumis aux formalités douanières applicables aux importations et soumis aux droits d'accise à l'importation**.

Mouvements UE - Royaume-Uni

Si les produits soumis à accise à destination du Royaume-Uni se trouvent toujours sur le territoire de l'EU27 à la date de retrait, les mouvements soumis à l'accise n'auront plus de destinataire valide. L'expéditeur serait tenu de **changer de destination** pour signaler que les marchandises seraient

- retournées à l'expéditeur, ou
- envoyées à un nouveau destinataire dans l'UE27 autorisé à recevoir les marchandises, ou
- exportées; bien entendu, cela nécessiterait le dépôt d'une déclaration d'exportation.

Si des marchandises soumises à accises en provenance de l'EU27 qui arrivent au Royaume-Uni sont entrées au Royaume-Uni mais que **ce mouvement n'a pas été fermé avant la date de retrait**, ce dernier ne peut pas être fermé normalement dans EMCS. Toutefois, les États membres devraient considérer ces mouvements comme valables et permettre leur fermeture manuellement sur la base d'autres preuves alternatives.

Preuves alternatives

Les États membres de l'EU27 peuvent également prendre en compte n'importe lequel des éléments de preuve suivants ou une combinaison de ceux-ci:

- un bon de livraison;
- un document signé ou authentifié par l'opérateur économique qui a sorti les produits soumis à accise hors du territoire douanier de l'Union, certifiant la sortie des produits;
- un document traité par l'autorité compétente d'un État membre ou d'un pays tiers conformément aux règles de procédures en vigueur dans cet État ou dans ce pays;
- les écritures des opérateurs économiques concernant les marchandises fournies aux navires, aux aéronefs ou aux installations en mer;
- d'autres éléments de preuve acceptables pour les autorités de l'État membre d'expédition.

Dettes accises, exemptions et garanties

À compter de la date du BREXIT

- aucune garantie ne sera automatiquement reconnue mutuellement entre le Royaume-Uni et les États membres de l'EU27;
- aucune exemption ne sera automatiquement reconnue mutuellement entre le Royaume-Uni et les États membres de l'EU27;
- aucune dette d'accise ne sera gérée entre le Royaume-Uni et les États membres de l'EU27; et
- il n'y aura aucune base légale pour faire appel à des garanties détenues par des expéditeurs et / ou des destinataires britanniques.

Questions ?

✉ TAXUD@do.etat.lu

Le chef de la DTAXUD

A blue ink signature of Nico Reuter, consisting of a large, stylized 'N' followed by the name 'Nico Reuter' in a cursive script.

Nico Reuter
Inspecteur principal 1^{er} en rang